

FO VOUS DÉFEND ET SE BAT POUR :



SALAIRE

- une augmentation du SMIC correspondant au salaire médian 1432 € net/mois,
- que toutes les heures supplémentaires soient rémunérées,
- un système de retraite juste basé sur la solidarité ;



DROIT

- négocier, au niveau des branches, des dispositions spécifiques aux salariés des TPE (prévoyance-santé-sécurité),
- rendre la classification accessible et compréhensible à tous les salariés ;



PRIME TRANSPORT

- rendre obligatoire une prime de transport pour tous les salariés quel que soit le mode de transport utilisé ;



FORMATION

- mettre en place des parcours de formation et des formations de proximité sur mesure.

VOTRE CE 100 % GRATUIT*

sur www.avantagespourtous.com



*jusqu'au
31 mars 2021



COMMENT VOTER ?



CONSERVER VOS CODES
REÇUS PAR COURRIER
COURANT JANVIER 2021



PUIS
RENDEZ-VOUS SUR
election-tpe.travail.gouv.fr

POUR RETROUVER NOTRE
PROFESSIONS DE FOI
EN LIGNE



ET VOTER **FO**



SALARIÉ-E DE PHARMACIE D'OFFICINE, JE VOTE **FO**
ÉLECTION TPE 2021
22 MARS AU 6 AVRIL

*mon vote
c'est ma force*

FO

INFO-TPE.fr

Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des «Très Petites Entreprises», dites TPE. Les prochaines élections professionnelles se feront en ligne. Vos identifiants et codes vous seront envoyés par courrier, vous en aurez besoin pour voter !

POUR EN SAVOIR PLUS : votefopharmacie2021.org

VOTER

**L'ENJEU EST
IMPORTANT**

Permettre à FO, syndicat moteur dans l'Officine, de poursuivre son travail dans toutes les commissions paritaires de la branche où nous défendons VOS intérêts !

Notre organisation syndicale est la seule à être dédiée aux métiers de la pharmacie : c'est un avantage unique dans la branche !

Le sérieux et la compétence de nos militants sont reconnus par nos adhérents (qui font de nous le syndicat le mieux implanté. en officine) et par nos interlocuteurs.

EN PHARMACIE D'OFFICINE : ENVIRON 120 000 SALARIÉS SONT CONCERNÉS !

CE QUI NOUS MOTIVE

- notre attachement aux droits collectifs des salariés ;
- la défense des droits acquis ;
- la création de nouveaux droits : faire évoluer la convention collective nationale de la pharmacie d'officine ;
- vous écouter et vous informer.

CE QUE NOUS VOULONS

- augmenter les salaires ;
- une réforme du diplôme de préparateur en pharmacie ;
- la reconnaissance du pharmacien adjoint ;
- la participation des salariés aux nouvelles missions de l'officine ;
- une formation continue efficace et accessible.

CE QUE NOUS FAISONS

- informer, aider et accompagner les salariés ;
- négocier avec les représentants des employeurs.

FO FAIT ENTENDRE VOTRE VOIX...

...dans toutes les commissions qui réunissent les interlocuteurs sociaux de la branche, représentants des employeurs et des salariés, notamment :

- **Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI)** : négociation de la convention collective nationale ;
- **Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP)** : définit la politique de la branche professionnelle en matière d'emploi et de formation professionnelle ;
- **les garanties de prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, frais de soins de santé et gestion des garanties décès.

Le saviez-vous ?

En négociant la convention collective, au-delà du Code du travail, les militants FO sont à l'origine de vos droits et de leur évolution.

Aujourd'hui, en votant FO, nous pourrions encore plus défendre vos intérêts !

